

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

Vol. 4—Ed. quot. no. 66—Lundi, 14 Mars 1910

Abonnement: \$3.00 par an. 1 cent le numéro.
Tarif d'annonce: 1ère insertion 15c. la ligne, 2ème insertion, 10c. la ligne

Publié tous les matins par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville



LA VIGIE

QUÉBEC, 1 MARS 1910

FOURBERIE DEMASQUEE

La Vérité vient de découvrir un signe de libéralisme dans la presse canadienne.

Signe infaillible, dit-elle. Il y a des journaux assez osés pour contester la sagesse de certains agissements politiques—isolés du reste—du clergé. La Vérité appelle cela manger du prêtre.

Mais alors la Vérité elle-même a donc toujours été un journal libéral avancé, sous Tardivel père et fils! Croit-elle qu'on a oublié son histoire, sa campagne sur l'épiscopatisme, ses libelles contre le cardinal Taschereau, ses dénonciations des prêtres de l'Université, et plus récemment encore ses apologies des livres de Mgr Fèvre et de son successeur Savaète, dans lesquels on mange à belles dents, non seulement du curé, mais aussi de l'évêque?

A propos: dans le même numéro où le jeune Paul Tardivel signale cette apparition du libéralisme, on lit en toutes lettres, sous le titre: Propagande des bons livres, la recommandation de ce même ouvrage, censuré par l'autorité ecclésiastique, où feu Mgr Fèvre, sous prétexte d'écrire la vie de J. P. Tardivel, couvrait de boue l'élite du clergé canadien.

Quand donc cessera cette honteuse spéculation?

C'est ce soir la première du Rajah à l'Auditorium.

Détail piquant: les services de la presse ne sont plus requis, non qu'on les dédaigne; mais la vogue du Rajah est telle qu'au lieu de nous demander, comme à l'ordinaire la veille des premières, de chauffer la réclame, on nous prie: C'est le feu! Toutes les cartes sont vendues. C'est très honorable pour les auteurs.

La compagnie du Q. R. L. & P. a reçu vendredi deux tramways électriques, comme ceux de Montréal surnommés "payez-ou-entrez" et qui avec 13 autres paires auront peut-être le don d'améliorer quelque peu le prêtre service que les Québécois reçoivent en ce moment, de la compagnie.

MENTEURS ET VANTARDS

Jusqu'ou peut aller la mauvaise foi de nos adversaires, voilà ce qui nous serait bien difficile de dire. L'autre jour, c'était l'Événement, cité par un député de la gauche, qui reprochait à l'honorable M. Lemieux, d'avoir comme étant son opinion d'aujourd'hui, proposé, en 1893, une résolution en faveur de l'indépendance du Canada. Le ministre des Postes a dû expliquer qu'il n'avait fait que prendre part à une discussion académique dans laquelle on lui avait assigné le rôle d'avocat de l'indépendance, et que d'ailleurs il n'a pas proposé la résolution que lui attribue l'organe du sénateur Landry. Mais vous verrez bien que ces gens-là ne s'en tiendront pas au démenti si catégorique de l'honorable M. Lemieux.

On n'agit pas autrement au Devoir. Pour appuyer sa cause qu'elle sentait perdue d'avance si elle n'appelait le mensonge à son aide, la feuille dirigée par M. Bourassa tronque les textes, n'en prenant que ce qui peut servir à déguiser la pensée de ses adversaires. Mais l'esprit fertile des écrivains du Devoir leur fournit des moyens qu'ils croient infaillibles pour sortir d'une impasse. Ils n'admettent jamais s'être trompés. Vous leur citez leurs propres écrits, ils vous répondent que ce n'est pas cela qu'ils ont dit. Démontrez-leur qu'ils sont dans l'erreur, ils s'écrient que c'est vous qui faites fausse route. Il est peut-être vrai, comme l'a prétendu un confrère, que Voltaire n'a jamais formulé le fameux axiome: "Mentez, mentez toujours, il en restera bien quelque chose", mais il a démontré toute sa vie que c'était son principal article de foi, et la petite clique aux ordres de M. Bourassa le suit pas à pas dans cette voie. Il faut avouer que lorsqu'on défend un programme qui n'est appuyé ni sur le bon sens ni sur un patriotisme vrai, il faut bien faire quelques acroces à la vérité si on veut dire quelque chose.

On a vu l'autre jour un exemple frappant de ce que nous venons d'avancer. Après un premier échec à Vaudreuil, les nationalistes ont voulu prendre leur revanche et organiser une assemblée où ils seraient seuls à prêcher l'évangile selon le Grand Henri. Ils avaient invité le député du comté, M. Boyer, comptant bien qu'il ne viendrait pas, et mal leur en a pris. Les fougueux organisateurs de l'assemblée, après l'avoir annoncée à grands coups de tambour, ne se sont pas montrés. Mais M. Boyer y était, et les sept ou huit cents personnes présentes en ont eu pour leurs frais de déplacement. Or, le Devoir, pour pallier la défaite de ses sous-rédacteurs, a prétendu qu'ils étaient tellement absorbés par la lutte dans Drummond et Argenteuil, qu'ils ont tout complètement oublié la réunion de Vaudreuil. L'excuse est parfaitement idiote. Les jeunes scribes de la feuille nationaliste n'étaient pas indispensables dans les deux comtés où se faisait une élection partielle de laquelle ne dépendait certainement pas le salut du Canada, et leur prétention qu'ils ont oublié la réunion de Vaudreuil, convoqués par eux, ne tient pas devant une seconde de raisonnement. Malgré leur aplomb et leur manque absolu de vergogne, ils n'ont pas osé se présenter une seconde fois devant les électeurs de Vaudreuil, qu'une première assemblée avait éclairés sur leur compte; et ils ont cru devoir recourir au mensonge pour se donner un semblant d'excuse. Si on devait accepter leur explication, elle ne serait, en tout cas, qu'un aveu de leur faiblesse d'esprit. Quand on a sur les épaules une tête de linotte, on ne pose pas à l'homme politique.

Nouvel exemple des méthodes employées par le Devoir. Le Soleil ayant dit que la raison de l'opposition des nationalistes à l'élection de l'hon. M. Allard était que M. Bourassa redoutait de le rencontrer à la Chambre, le chef fait répondre, dans son journal, que le ministre des Terres de la Couronne ne pulvérisera jamais personne, M. Bourassa moins que tout autre. Ce n'est pas ici le lieu d'adresser des louanges à l'hon. M. Allard, mais nous pouvons dire que tous ses discours sont marqués au coin du bon sens, et que sa conduite, tant politique que privée, a toujours été au-dessus de tout reproche. Il n'entend "pulvériser" personne, mais il ne fuira pas devant les phrases sonores, les éclats de voix et les coups de tam-tam de M. Bourassa, qui ne parle que pour la galerie, guettant les effets oratoires sans s'occuper de la vérité sur le parquet de la Chambre plus que dans son journal.

Se vanter, se vanter toujours, et se faire jeter de l'encens par ses acolytes, en entassant mensonges sur mensonges, tel est le plan de M. Bourassa pour se faire une réputation et gagner, si possible, le pouvoir, auquel il aspire de toutes les forces de son âme érébrisée par son immense orgueil, par le culte du "moi" qu'il pratique avec une ferveur sans égale. L'ex-onctueux rédacteur de la Vérité, les pourfendeurs du Nationaliste, font complaisamment cette besogne pour leur chef. Ces gens-là ne connaissent pas la honte; les plus grosses infamies ne sauraient les faire rougir. Ils n'ont qu'un but: ternir la réputation de leurs adversaires et les tuer politiquement, dans l'espoir de se faire de leurs corps un piédestal sur lequel ils étaleront leur sottise vanité. Mais ils se trompent d'adresse... comme la fameuse dépêche à sir Lomer Gouin, et ils ne sont pas à craindre parce qu'ils sont connus. Les triomphes qu'ils s'attribuent ne trompent personne en dehors de leur petit cénacle. Ils ne peuvent être victorieux parce que le mensonge éhonté ne peut triompher de la vérité pure et simple.

PENSONS-Y BIEN

Il est possible que la bataille recommence, en comité, sur certaines clauses du bill relatif au service de la Marine. Nous avons lieu de croire, toutefois, que les objections de détail seront peu nombreuses et que la législation, admise en principe, ne subira que peu de modifications avant d'en arriver à une forme définitive.

Le vote des crédits, qui en sera le complément, donnera lieu, sans doute, à quelques débats intéressants, car il va falloir alors reconnaître la Chambre sur ce que le ministre de la Marine entend faire des trois millions qui, dès cette année, vont être mis à sa disposition.

Comme on le voit, ceux qui croient que la question d'un service naval canadien a été réglée, au cours de la dernière semaine, par quatre votes successifs, tous favorables au gouvernement, sont légèrement dans l'erreur. Les quatre-vingt et quelques discours prononcés, durant cinq semaines consécutives, par des orateurs de toutes les provinces de la Confédération, de toutes nuances politiques, de tous états, professions ou métiers, de nationalités, religions et mentalités différentes, avec une liberté absolue de paroles et d'idées, sans que le gouvernement soit intervenu une seule fois pour empêcher ou prévenir l'expression des opinions les plus contradictoires de la part de ses amis comme de ses adversaires, ces quatre-vingt et quelques discours, discours-nous, ne sont qu'une entrée en matière, un prélude, de dimension colossale, si vous voulez peut-être disproportionnée au reste de l'œuvre, mais un prélude tout de même, et rien autre chose.

C'est demain, mardi, que la Chambre sera appelée à se former en comité général pour considérer la mesure clause par clause, y apporter son concours ou y faire des changements. Il se chuchote même que le cabinet, directement ou par l'entremise de ses amis, se propose de faire subir certaines modifications à la rédaction primitive du projet de loi. En quoi consistent-elles? C'est un secret bien gardé jusqu'à présent.

Si l'on considère que le travail déjà fait et encore à faire par la Chambre des communes, relativement à ce bill de la Marine, peut recommencer au sénat, qui a le droit et le devoir de seroter cette législation, de la modifier s'il y a lieu, de la bloquer, si c'est son bon plaisir, on voit jusqu'à quel point la proposition de la faire préalablement passer au creuset du vote populaire est fallacieuse, enfantine, contraire à l'intérêt public.

221 députés du peuple! 89 sénateurs nommés à vie, en tout 310 législateurs, représentant collectivement la volonté populaire dans ce qu'elle a de plus traditionnel, de plus vivant, depuis les pères de la Confédération jusqu'aux derniers élus dont les noms sont sortis de l'urne électorale, voilà les hommes dont le concours, à la suite d'études profondes, est nécessaire, avec en plus la sanction royale, avant que le gouvernement ait l'autorité de dépenser un seul sou pour organiser la défense navale du Canada.

Ces multiples précautions, qui sont de l'essence du régime parlementaire, offrent toutes les garanties voulues pour sauvegarder les intérêts de la nation. Nous sommes heureux de constater que, dans toutes les provinces sans exception, le mécontentement du gouvernement, bien expliquée et bien comprise, a rallié l'opinion publique en masse. Les quelques dissidents, dont la presse Tory, des provinces

anglaises et la presse nationaliste de la province de Québec se sont fait l'écho, ont démontré leur impuissance à créer un mouvement d'hostilité, malgré leur appel au fanatisme des uns et aux préjugés des autres. Leur tentative de faire passer les catholiques de langue française pour des lâches et de mauvais patriotes a eu l'effet de provoquer d'énergiques protestations et d'accentuer notre fierté nationale. Jamais, au dire des observateurs bien pensants, la représentation canadienne-française au parlement ne s'est plus noblement affirmée. "En entendant cette éloquence vibrante, cette logique serrée, ce verbe puissant et harmonieux, nous disoit l'un de nos grands historiens, membre de la Société Royale du Canada, j'étais fier de ma race."

C'est bien le sentiment qui nous anime, sans que nous prouvions la moindre rancune contre des adversaires qui n'ont peut-être pas bien compris l'odieuse de leur conduite.

Nous protestons surtout, au nom de la justice, contre l'indigne machination qui a failli entraîner le clergé dans une campagne aussi criminelle que malhabile. Heureusement, malgré certaines hésitations du début, le haut clergé s'est tenu dans une neutralité qui lui fait honneur, tandis que l'immense majorité de nos curés, à la campagne comme à la ville, parmi les hommes mûrs et les vieillards principalement, a franchement témoigné sa sympathie en faveur de la politique nationale. Sur les cent et quelques pétitions adressées au parlement pour l'appel au peuple, nous avons à peine relevé les noms d'une vingtaine de prêtres reconnus pour être des bleus encroûtés ou des modernistes plus ou moins avancés.

Dieu merci, malgré la campagne audacieuse de l'Action Sociale, pas un prêtre du clergé séculier ou régulier de Québec n'a voulu apposer sa signature sur une pétition. Nous mentionnons le fait avec orgueil, parce qu'il témoigne de la haute valeur intellectuelle et morale de nos directeurs spirituels, et en même temps du discrédit dans lequel est tombée la direction hermaphrodite du journal de la rue Ste-Anne.

L'expérience lui apprendra peut-être que les procédés canailles ne sont pas de ceux qui commandent le succès, non plus en politique qu'en matières municipales.

"La création d'un service naval canadien est un développement, pas un innovation révolutionnaire. En principe, il n'y a pas la moindre différence entre le maintien d'une force militaire permanente et celui d'une force navale permanente". (Montreal Gazette.)

Cette admission de l'organe Tory de Montréal ne fera pas l'affaire des journaux nationalistes comme l'Événement et l'Action Sociale.

Cela paie de mettre en pratique les doctrines nationalistes.

Dans le même journal où le notaire Plamondon prêchait naguère si pompeusement l'art d'être indépendant, on lit ce joli compliment:

"Sir George Garneau reçoit la récompense de ses tergiversations politiques des deux dernières années. Il est nommé par M. Gouin à la Commission des Utilités Publiques. Puisse-t-il y être utile."

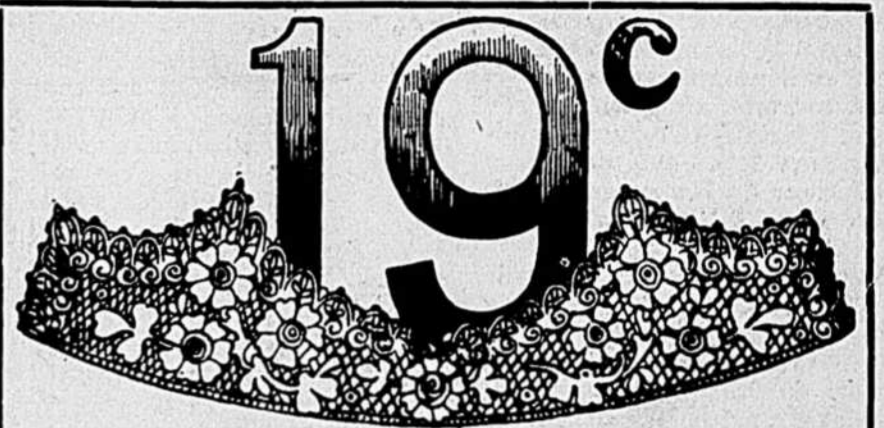
Pour ces gens-là, l'indépendance est bonne tant qu'elle pend de leur côté.

Aphorisme de la Libre Parole:

"C'est par les hommes qui ont le plus d'esprit et de génie, sans jugement, que viennent les plus grandes erreurs et les plus grands maux."

Cette pensée profonde n'est pas précisément neuve; on l'avait déjà lue dans une autre langue que l'irquois.

Tout de même, pour un organe bourassiste, c'est un candide aveu!



Lot de Splendides Collets de Guipure à 19c.

Ces collets sont très fashionables et de belle qualité de guipure. La longueur en est 14 pouces et la hauteur 4 1/2 sur les côtés, 2 1/2 sur le devant et en arrière. Vous pouvez faire votre choix de couleur blanche, crème, noire. La vignette a été faite sur un de ces collets et servira à vous en montrer la beauté. C'est une chance que vous ne pouvez manquer. La quantité en est immense mais nous espérons écouler le lot en peu de temps. En vente lundi et tant qu'il y en aura, chacun.....19c.

Occasions pour Lundi Au rayon des Toiles et Cotonnades

Ceux qui viendront au magasin lundi auront une foule de belles occasions en fait de toiles de table, couvre-pieds, etc. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Lisez les descriptions qui suivent, puis venez.

Couvre-pieds.—Couvre-pieds de lit double, bleu électrique et blancs, roses et blancs ou rouges et blancs, nid d'abeilles à frange, nouveaux dessins, lundi.....\$1.49

Dessus d'Oreiller.—Beaux dessus d'oreiller en linon blanc, 32 x 32 pouces, patrons à jours, de valeur spéciale au prix de lundi, tant qu'il y en aura.....274c.

Toile à Nappes.—Toile damassée et blanche, en coupons de 14 à 10 verges, un lot valant 75c à \$1.00, l'autre de 60 à 75c; lundi, la verge.....59c et 49c.

Nappes.—Nouvelle importation de nappes de toile damassée et blanche, avec serviettes assorties, spécial.....\$1.50, \$2.00 et \$2.50 Serviettes, la douz.....\$1.50

La vente spéciale de Bas se continuera Lundi

Des marchandises de pareille valeur à de tels prix sont rares même ici où pourtant nous offrons toujours quelque chose de beau et de bon. Nous sommes fiers des bas que nous vendons, surtout de ceux-ci:

Bas pour Dames.—Bas de laine écossaise unie, noire, pour dames, talons et bouts de pieds renforcés, bonne variété de points, prix rég. 50c et 60c la paire. Lundi.....30c.

Bas pour Dames.—Bas de laine écossaise noire, 2 plis, à côtes, pour dames, points 7 à 10, talons et bouts de pieds renforcés, prix rég. 40c et 45c la paire. Lundi.....20c.

LA COMPAGNIE PAQUET
DIVISION DU DÉTAIL
157-173 Rue St-Joseph, Québec.

Pour notre concours de popularité de \$6,000

Bonus spécial de votes commençant aujourd'hui et prenant fin samedi le 26 mars prochain à 10 h. du soir

Positivement le dernier bonus de votes du concours

Quand nous avons annoncé notre offre de votes doubles il y a trois semaines, nous avons spécifié que cette offre tout à fait exceptionnelle ne se répéterait plus de la durée du concours.

Presque tous les candidats ont profité de ce bonus de votes doubles et se sont efforcés de prendre le plus grand nombre de souscriptions possible.

Considérant le résultat obtenu par les candidats, le directeur du Concours a décidé de donner un autre bonus de votes sur toute nouvelle souscription que les concurrents entreraient pendant ces deux semaines.

Sur tous les nouveaux abonnements que les candidats prendront pendant la période finissant le 23 mars prochain, le cédule des votes pour ces nouvelles souscriptions sera comme suit:

- 6 mois . . . 3,000 votes extra
- 12 mois . . . 8,000 " "
- 2 ans . . . 20,000 " "
- 3 ans . . . 40,000 " "
- 5 ans . . . 75,000 " "
- 10 ans . . . 200,000 " "

Il est entendu que ces votes se-

ront en sus du montant de votes ordinairement alloué pour chaque abonnement respectif.

Ne perdez pas cette occasion exceptionnelle de profiter de ce bonus de votes, lequel sera le dernier du concours. Aucun autre bonus ne sera donné après celui-ci.

Pendant ces deux semaines de bonus spécial, un beau travail peut être accompli par les candidats, spécialement par ceux qui n'ont pas vu tous leurs amis et connaissances.

Chaque abonnement que vous prendrez pour la Vigie, le seul journal français publié le matin à Québec, vous donnera presque le double de votes que nous donnons ordinairement pour telle souscription.

Voyez de vous au vos amis et connaissances; parlez-leur de ce prix spécial consistant en un bonus de votes et nous sommes persuadés que ceux-ci se feront un plaisir de vous aider à entrer le plus grand nombre de souscriptions et par le fait même vous mettre sur la voie de gagner un de nos magnifiques prix.

SPORT

HOCKEY

CRESCENT 2 ST-GEORGES 1

Un public peu nombreux assistait, samedi, aux deux joutes de hockey, à la patinoire Québec. La glace était en très mauvais état, étant couverte, en grande partie d'eau. Malgré cela, nos contestants nous donnèrent de bonnes exhibitions de hockey. La première partie fut entre le Crescent et le St-George.

Les deux équipes, au début de la joute, se lancèrent à l'attaque avec vigueur; mais le mauvais état de la glace empêcha les joueurs de faire de belles passes et ralentit un peu leur ardeur. Le score au premier mi-temps, et il de un à zéro, en faveur du Crescent. Les équipes se contestèrent la partie plus chaudement dans le deuxième mi-temps, les Crescent enregistrant un point et le St-George un, mettant le score final de deux à un, en faveur des Crescent.

Parmi ceux qui se distinguèrent le plus, citons, pour les Crescent: Walsh, M. Philips, Nolan et Jeff Malone qui, à peine remis de sa maladie, aida beaucoup au succès de son club. Pour les St-George: Wilson, Carey, Power et Derouin jouèrent une grande partie.

Voici l'alignement des équipes:

Table with 3 columns: Crescents, St-Georges, and players' names like Savard, Buts, Holliday, etc.

MORENCY 3 vs DOUANE 0

Aussitôt après la partie Crescent vs St-George les équipes des sept frères Morency s'alignèrent pour faire la lutte à celle de la Douane. Celle-ci fit une lutte désespérée, mais la victoire ne leur sourit pas. Les Morency ont une équipe bien équilibrée, la défense est pesante, les avants rapides et peuvent figurer avec avantage parmi nos bons clubs amateurs.

Un malheureux accident est arrivé au cours du premier mi-temps, l'un des frères Morency (Emile) se faisant blesser au front. Il fut contraint de se retirer pour le reste de la partie. Le score final fut de 3 à 0 en leur faveur.

Les équipes s'alignèrent comme suit:

Table with 3 columns: Morency, Douane, and players' names like Gaudiose, But, Shannahan, etc.

Pour la Coupe Stanley

Montréal, 12.—La partie de ce soir entre le Wanderer et le Berlin pour le championnat du monde et pour la Coupe Stanley s'est terminée par la victoire du club montréalais. La chose lui fut facile. Au mi-temps le score était de 5 à 2 en sa faveur. Le score final fut de 7 à 3.

Les équipes se composaient ainsi:

Wanderers: Hern, Marshall, Johnston, Glass, Russell, Hyland, Gardner. Berlin: Lehmann, Seibert, Corbeau, Edmunds, Dumart, Anderson, Frood. Arbitre: Russell Bowie.

BASE-BALL

Le Rock-City

Hier a eu lieu une assemblée du club de base-ball "Rock City" afin de réorganiser ce club pour la saison courante.

Étaient présents: MM. A. Masson, A. Racine, Geo. Bélanger, Victor Gendron, Adélar Giguère, Ernest Leclerc, A. Breton, Odilon Morency, R. Depyre, Ovide Frenette, M. Barthe, O. Gendron, F. Drolet, E. Morency, A. Barthe, V. Bédard de la Vigie.

On décida d'abord de changer le nom du club en celui de "Royal", puis l'on procéda à l'élection des officiers.

Furent élus: Président, A. Masson; Vice-présidents, A. Racine, O. Gendron; Secrétaire-trésorier, A. Barthe. Tous les joueurs font partie du comité. Représentant du club, à l'assemblée, A. Racine; Capitaine, Geo. Bélanger.

Il fut décidé d'avoir trois pratiques par semaine. L'on formera deux équipes. Le costume du club sera bleu royal et gris.

Il a aussi été résolu d'écrire à M. Lédén, président de la ligue de base-ball, de convoquer une assemblée, pour la formation d'une "City League". L'on jouera, en outre, des parties d'exhibition avec l'étranger. Après vote de remerciements à M. A. Masson, le président, ainsi qu'aux membres qui ont bien voulu honorer de leur présence cette assemblée. L'on ajourna.

Dans une prochaine édition, nous publierons une liste des patrons, vice patrons et membres honoraires du club. L'on passa aussi, une résolution, afin d'envoyer une carte de membres honoraires aux rédacteurs du sport du Soleil et de la Vigie.

Nous félicitons le "Rock City" pour son esprit d'initiative, afin de promouvoir ce beau sport, et espérons que le public saura les encourager. Ce sera la meilleure preuve de reconnaître le courage et le dévouement des directeurs et des joueurs.

Les membres du club "Royal" sont priés de se rendre à leur salle, 27, rue Dorchester, dimanche le 20 mars, à 10 h. pour affaires urgentes.

Par ordre,

Aimé Barthe, Secrétaire.

NOTRE CONCOURS

Manière de voter

Impressez-vous de faire inscrire le nom de la personne pour laquelle vous voulez gagner un des prix de grande valeur dans ce concours.

Mieux encore, engagez-la à s'inscrire et votez pour elle. Ceux qui entrent dès le commencement ont la meilleure chance de gagner; il est donc désirable que les noms soient inscrits au plus tôt. Les candidats au présent concours ne sont pas nécessairement les abonnés du journal. Inscrivez votre nom, vos amis feront le reste. Toute personne a le privilège de nommer un ou plusieurs candidats.

Le paiement des abonnements doit dans tous les cas accompagner les bulletins de vote, envoyés soit par le concurrent lui-même ou ses électeurs.

1 GRAND PRIX GENERAL.

19 PRIX LOCAUX.

Le grand prix est un Autocar-Touriste, 32 chevaux, marque McLaughlin-Buick, modèle 1910, valeur régulière \$1,500, offert au concours entre dames et messieurs.

2 voitures-automobiles, dix-chevaux, achetée de M. A. Gagnon, 286, rue St-Joseph, valant chacune \$650.

4 ameublements, de la Crown Furniture Company, salon ou chambre à coucher, de \$50 chacun.

1 lot de ville dans la cité même de Québec, valant \$600.

4 pianos, de la maison P. T. Légaré, dont un grand piano-automatique Williams de \$750 et trois pianos de salon fabrique Williams, de \$400 chacun.

4 diamants, achetés de M. Daniel Piché, rue St-Joseph, valant \$75 chacun.

4 fourneaux de cuisine en acier, marque Majestic, de la maison P. T. Légaré, valeur régulière de \$75 chacun.

Règles du concours

Tout le monde a une chance de gagner un de ces prix de haute valeur. Songez donc qu'il y a 20 prix réguliers et que des prix spéciaux seront ajoutés de temps à autre pendant la durée du concours.

Toute personne, dame ou monsieur, qui désire prendre part à ce grand concours et gagner un des magnifiques prix offerts doit envoyer son nom au Directeur du Concours. Pour gagner un prix, il suffit d'avoir le plus grand nombre de votes, d'après les règlements publiés à la page 3.

Une formule de nomination est imprimée dans ce journal. Adressé au bureau de la Vigie avec le nom et l'adresse du candidat en perspective, ce bulletin vaut 1,000 votes.

Que tous les candidats s'empressent d'intéresser leurs amis au concours.

Le moyen le plus facile et le plus expéditif pour les concurrents est de demander à leurs amis de payer d'avance leur abonnement. L'abonné ne paie pas un sou de plus pour cela et il évite l'ennui des collections hebdomadaires et mensuelles. De cette façon le candidat recueille des bulletins de vote dont chacun vaut plusieurs votes d'après la cédule, et sera valable en tout temps du concours.

Voici pour les dames et messieurs de Québec et du district une excellente occasion de gagner des prix de grande valeur sans se donner beaucoup de peine.

Taux Réduits POUR COLONS A la Recherche DE FOYERS.

EXCURSIONS de COLONISATION

— 1910 —

Table with 2 columns: Province (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) and Dates (April, May, June, July, August, September).

Billets bons pour deux mois.

Pour renseignements généraux, s'adresser 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, et 46 rue Dalhousie, au Château Frontenac ou à la Gare du Palais.

JULES HONE, Jr. Agence générale de chemins de fer et Paquebots.

GRAND-TRUNK RAILWAY SYSTEM EXCURSION DE PAQUES

Voyages circulaires de toutes stations du Grand Tronc au Canada; pour Québec, Port-Huron, Michigan et stations intermédiaires; et aussi entre les stations du Grand Tronc au Canada et les stations de frontières de New-York et du Vermont.

Prix d'un billet simple

Dates de départ du 24 au 28 mars inclusivement. Bon pour retourner le 30 mars 1910.

COLONS

Excursions pour l'Ouest Canadien Via Chicago. Manitoba, Alberta, Saskatchewan.

Prix modérés.

Dates de départ, 5, 16, Avril, 3, 17, 31 Mai; 14, 28 Juin; 12 et 26 Juillet; 9, 23 Août; 6, 20 Sept. 1910.

Bon pour 60 jours.

Pour informations, s'adresser au No. 10 rue Ste-Anne, 18 rue Dalhousie et 349 rue St-Paul.

G. H. STOTT, C. P. & T. A.

CHEMINS DE FER CANADIAN NOR. QUEBEC ET QUEBEC & LAC ST JEAN

Le et après Samedi le 5 février les trains partiront de Québec comme suit:

Canadian Northern Quebec Railway

9.00 a. m.—Tous les jours dimanche excepté pour Montréal, Grand-Mère, Shawinigan Falls. Ce train fera connection à Garneau Jct., avec les trains allant et venant de La Tuque.

Il y a un char buffet parloir sur ce train.

5.30 p. m.—Tous les jours excepté le dimanche pour Shawinigan Jct., et les Stations intermédiaires.

Quebec & Lake St-John Ry.

8.30 a. m.—Tous les jours excepté les Samedis et Dimanche pour Roberval, La Tuque et Chicoutimi.

5.20 p. m.—Tous les jours excepté le dimanche pour St-Raymond.

8.00 p. m.—Le Samedi seulement pour Roberval, Chicoutimi, etc., avec un char d'ortoir pour Chicoutimi.

Billets en vente à la gare, rue St-André, chez F. S. Stocking, rue St-Louis, au Château-Frontenac et aux bureaux du Grand Tronc et Intercolonial.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

Excursion de Pâques

a New-York \$13.00 — ET — Boston \$11.05

Départ le 24 Mars. Retour le 4, Avril

CHAR DORTOIR

LES TRAINS QUITTENT LEVIS

8.00 A. M.—EXPRESS POUR MONTAGNES BLANCHES, BEAUCÉ, SHERBROOKE ET PORTLAND.

Tous les jours, excepté le dimanche.

TRAVERSE 7.30 A. M.

EXPRESS POUR BOSTON ET NEW-YORK

2.50 P. M.—Express pour Boston et New-York, pour Mégantic, Sherbrooke, Boston, New-York et tous les endroits du Sud, tous les jours, excepté le dimanche.

TRAVERSE 2.30 P. M.

LES TRAINS ARRIVENT A LEVIS

Express de Boston et New-York 1.00 p. m. Express local 9.15 p. m.

NOTES

Le bagage est examiné et chèque pour tous les endroits des États-Unis à Québec et Lévis. Pour informations et location de Pullman, s'adresser au bureau des billets, à F. S. STOCKING, rue St-Louis, Québec, Représentant Thos Cook & Son et toutes les lignes de steamers océaniques du Canada et des États-Unis.

PETITES ANNONCES

Matériaux à vendre. — Environ 5,000 blocs creux, en terre cuite, première qualité (hollow tile bricks), 8 pouces x 12 x 12, employés dans la construction pour murs et planchers à l'épreuve du feu. Avis aux constructeurs. Aussi environ 200 pieds de pierre de taille, granit et calcaire. Bonnes conditions. S'adresser à ce bureau.

Glacière. — Une grande armoire à glace, marque Iceland, 40 pouces de largeur, hauteur 52-pouces, presque neuve. À vendre pour les deux-tiers de la valeur. S'adresser à ce bureau.

Chambre à louer. — Une chambre avec tout le confort possible condition facile, s'adresser à 55 ST-OLIVIER

THEATRE CANADIEN

Rue de la Couronne et Fleurie

TELEPHONE 3165

Semaine du 14 Mars 1910

LE TRIOMPHE DE LA CROIX

Drame chrétien en 5 Actes

PAR JULIEN DAoust.

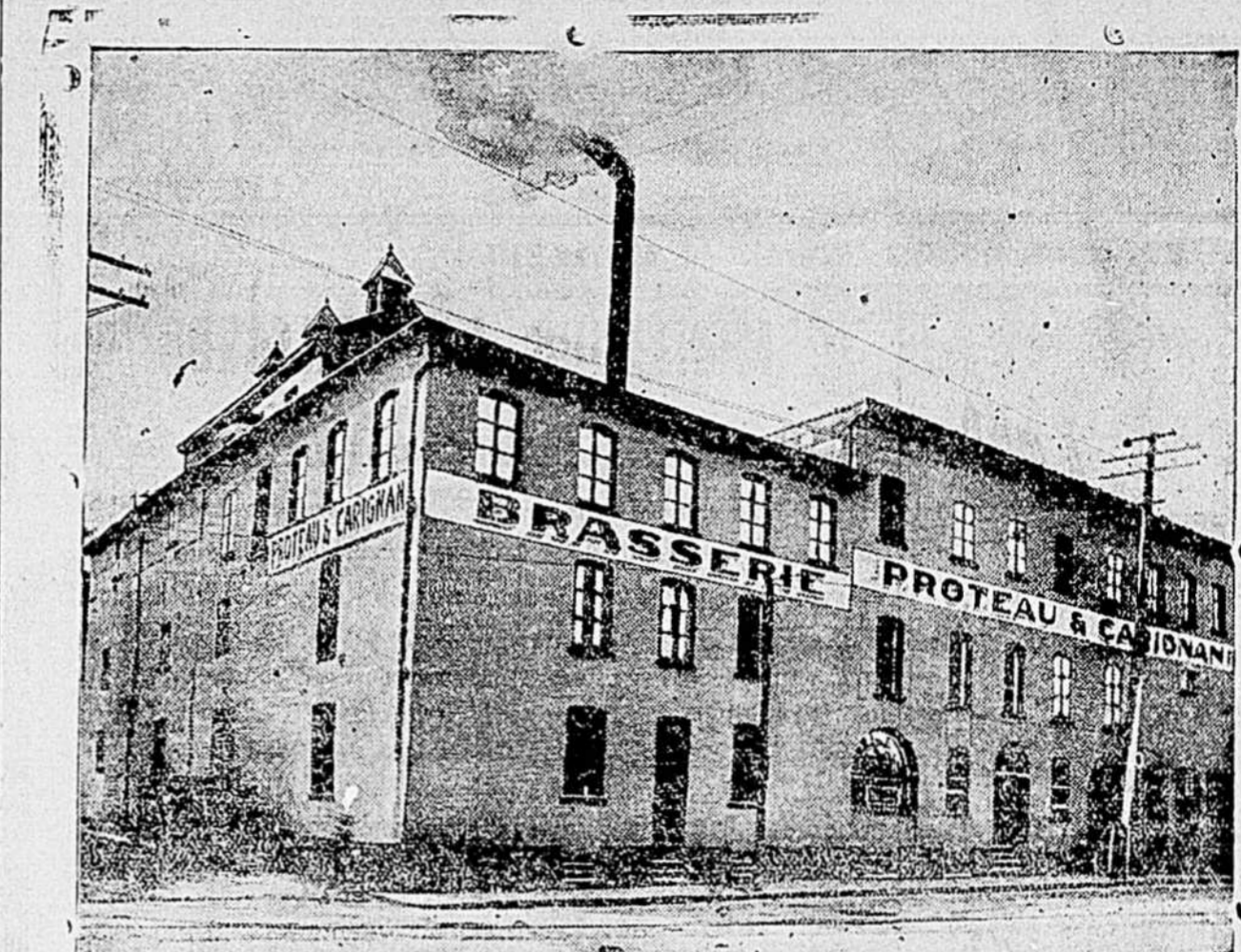
M. Jolico Daoust dans Fabricius

Mme Bella Ouellette dans Nygidia

Tous les soirs 10-15-25-35c

Matinées, mardi, jeudi, samedi, 10-15-25c

Lever du rideau à 2 hrs et 5 hrs précises.



Proteau & Carignan

BRASSEURS INDEPENDANTS

Insistez pour avoir les Bière et Porter des Brasseries Indépendantes. De cette manière, votre argent restera en ville.

Cette brasserie est construite, équipée et administrée d'après les méthodes les plus hautement recommandées par la science moderne.

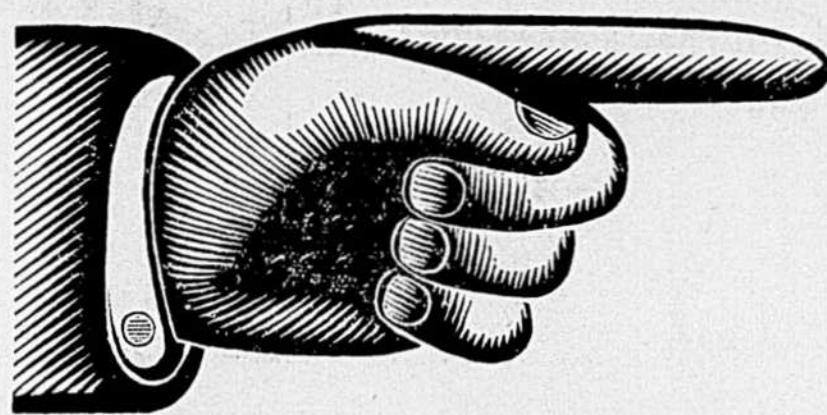
Les matières premières employées sont ce qu'il y a de mieux en Houblon de Bohême et en Malt canadien.

Rien de supérieur à cette Bière et Porter comme force, pureté et finesse de saveur. Chaque fois que vous avez une commande à donner, n'oubliez pas la marque de cette Brasserie Indépendante. Il y va de votre intérêt personnel à plus d'un point de vue.

Advertisement for a contest with a map of a lot. Title: Un des Prix du Grand Concours de \$6,000 de "LA VIGIE". Description: Cette vignette représente la partie de la ville où est situé le lot No. 135 'une valeur de \$600.00 lequel sera donné absolument gratis le 2 avril prochain a 10 hrs p. m. AVEZ-VOUS choisi votre candidat? HATEZ-VOUS de le faire et aidez-lui à gagner un prix. A part ce lot il y a dix-neuf prix à gagner, viz: Une Automobile de \$1,500, McLaughlin-Buick, 2 Voitures Automobile de \$650 chacune, 4 Ameublements, 4 Pianos, 4 Poêles de cuisine en acier et 4 Diamants. Le tout ayant une valeur de \$6,000 évalué au plus bas cours du marché de détail. Le département du concours est ouvert tous les soirs jusqu'à neuf heures. M. John G. Fixott se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements dont vous aurez besoin en s'adressant à La Vigie 8 rue Collins.

Large advertisement for Champlain Tabac. Text: CHAMPLAIN TABAC à FUMER ET CHIQUER CONSERVEZ LES COUPONS ROCK CITY TABACCO LTD QUEBEC

GRAND PRIX DU CONCOURS DE POPULARITE

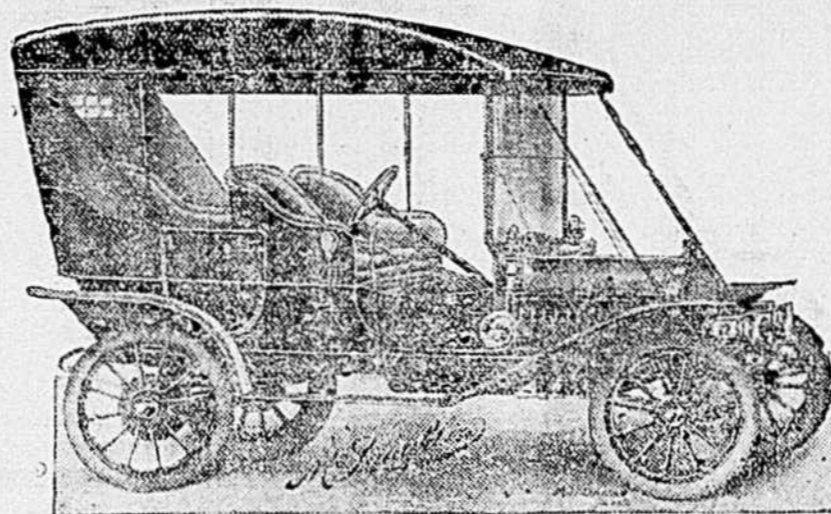


\$6,000

DE **LA VIGIE**

Un auto-car touristique marque McLAUGHLIN
BUICK, 32 chevaux vapeur valeur **\$1,500**

MAGNIFIQUE CHAR A ETE
-- ACHETE DE LA --
QUEBEC AUTO & LAUNCH CO.,
QUEBEC.



Le CHAR est visible en n'im-
porte quel temps du concour
au garage de cette CO.

CE MAGNIFIQUE AUTOMOBILE SERA DONNE ABSOLUMENT GRATIS A LA PERSONNE LA PLUS POPULAIRE DE
CETTE PARTIE DE LA PROVINCE.

AIDEZ VOTRE CANDIDAT EN VOUS ABONNANT A " **LA VIGIE** " LE SEUL JOURNAL FRAN-
ÇAIS PUBLIE LE MATIN A QUEBEC.

Pour autres informations adressez-vous à Monsieur

JOHN G. FIXOTT

LA VIGIE, 8, RUE COLLINS, QUEBEC.

DIRECTEUR DU CONCOURS

Notre concours

Tableau des concurrents

DISTRICT No. 1.—Cité de Québec (Greater Québec), d'après ses limites actuelles.

Table listing names and scores for District No. 1, including Dames and Messieurs categories.

Table listing names and scores for District No. 2, including Dames and Messieurs categories.

DISTRICT No. 2.—(Québec Central et Intercolonial) comtés de Dorchester, Beauce, Mégantic, Sherbrooke, Richmond, Wolfe, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure, Gaspé, Richelieu.

Table listing names and scores for District No. 2, including Dames and Messieurs categories.

DISTRICT No. 3.—Comtés de Québec, Montmorency, Charlevoix, Lac St-Jean, Chicoutimi, Saguenay, Portneuf, Champlain, St-Maurice et Trois-Rivières.

Table listing names and scores for District No. 3, including Dames and Messieurs categories.

Table listing names and scores for District No. 3, including Dames and Messieurs categories.

DISTRICT No. 4.—Ville et comté de Lévis, Lotbinière, Nicolet, Drummond, Arthabaska et tous autres comtés non mentionnés dans les trois autres districts.

Table listing names and scores for District No. 4, including Dames and Messieurs categories.

Table listing names and scores for District No. 4, including Dames and Messieurs categories.

N. B.—La liste ci-dessus ne comprend pas les nominations reçues trop tard dans le cours de la journée d'hier. Elle sera complétée demain.

L'HON. R. LEMIEUX A QUEBEC

Aimable et charmant déjeuner que celui offert, samedi midi, à l'hon. M. Lemieux, ministre des Postes, par M. Geo. E. Amyot, au club de la Garnison.

De la sympathie, de la distinction, quelque chose de communicatif et de bienveillant, voilà l'impression générale qui se dégageait de cette réunion sociale, où se rencontraient une trentaine de nos principaux citoyens appartenant à la magistrature, au commerce, à l'industrie, aux professions libérales, pour honorer, en M. Lemieux, l'homme sympathique distingué, que ses succès littéraires et oratoires recommandent à l'égal de ses succès administratifs à la tête d'un des plus difficiles ministères du gouvernement fédéral.

L'entrain des convives a mis en verve les quatre orateurs de la circonstance, M. Amyot d'abord, puis l'hon. M. Lemieux, sir Lomer Gouin et sir François Langelier, qui, dans des improvisations où l'esprit le disputait au laconisme, ont tour à tour versé dans l'arène des auditeurs l'enchantement d'une éloquence facile, venant du cœur et allant au cœur.

Un résultat pratique de la réunion a été que l'hon. ministre des Postes, mis au courant des inconvénients du service de la traversée entre Lévis et Québec, en ce qui concerne la livraison des mailles océaniques à Québec, s'est engagé à y porter remède immédiatement et à ordonner qu'un traversier soit tenu sous vapeur même la nuit, afin d'éviter tout retard. D'autres choses aimables ont été dites, surtout à l'adresse du distingué amphitryon, dont tout le monde s'est accordé à apprécier la large hospitalité.

Les convives qui avaient accepté son invitation étaient: l'hon. R. Lemieux, sir Lomer Gouin, sir François Langelier, les honorables juges Routhier, Roy, Ch. Langelier, l'hon. L. A. Taschereau, MM. Jos. Turcotte, M.P., Geo. Parent, M.P., Son Honneur le maire Drouin, MM. Delage, Blouin, Létourneau, Galipeault, membres de la législature; les honorables E. B. Garneau et N. Garneau, MM. G. A. Vandry, W. A. Marsh, Dr Grondin, Geo. Tanguay, major Talbot, L. B. Morency, L. A. Cannon, P. J. Paradis, Ulysse Barthe, N. Lavoie, A. R. Déry, H. D'Heulencourt, major Hector Verret, Frank Carrel, L. J. A. Amyot.

Téléphone National

Les actionnaires de la Compagnie du Téléphone National se sont réunis jeudi dernier au bureau de M. Louis Albert Demers, à Québec pour recevoir le rapport annuel des opérations de la compagnie pour l'année. L'assemblée était sous la présidence de l'hon. A. Targron, et le rapport a été trouvé assez satisfaisant.

TABAC Champlain A fumer et chiquer

COUPON DE VOTE Valable pour le concours de \$6,000 de "LA VIGIE" CE COUPON Compte pour 10 VOTES et est bon jusqu'au 15 mars 1910 EN FAVEUR DE M Adresse District No Le nom du candidat doit être écrit lisiblement et au long. Ce coupon sera déposé dans la boîte aux bulletins au bureau-chef.

LE MERGER

Le Montreal Gazette donnait vendredi dernier d'intéressants détails sur le Quebec Light, Heat & Power, autrement dit notre Merger de Québec.

Le stock de cette "consolidation" était "listé" ce jour-là même au Stock Exchange de Toronto, et le sera ces jours-ci à Montréal. Les "sécurité" consistent en \$4,987,600 de débiteurs portant 5 p. c. et en \$9,300,500 de stock commun; il n'y a pas de stock préférentiel. Les débiteurs s'élevaient récemment vendues dans le bulletin au total de \$3 et le stock environ 34-34.

M. W. G. Russ, de Montréal, est le président du Q. R. H. & P. et parmi les principaux actionnaires, on remarque:

Table listing names and shareholdings for Le Merger, including Mount Royal Assurance Co, N. Belleau & Co, etc.

Pour déterminer en dollars la valeur du stock respectif de ces messieurs, il suffit d'ajouter deux zéros au nombre d'actions, celle-ci étant d'une dénomination de \$100 chaque. Ainsi l'on constate que M. Forget détient pour sa part \$2,433,400 du nouveau stock, sur un total de 10 millions en chiffres ronds, soit plus du quart.

Si l'on ajoute à ces 10 millions de stock tout près de 5 millions d'obligations hypothécaires, on se demande si cette capitalisation élevée est bien proportionnée à la valeur intrinsèque des divers entreprises ainsi fusionnées.

La vente d'un stock nouveau dépend de ses perspectives de dividendes. Il faudra démontrer aux acheteurs que l'éclairage et le tramway de Québec, ainsi que le Canadian Electric de Lévis vont désormais payer deux et trois fois plus qu'aujourd'hui. Comment s'opérera cette multiplication de pains et des poissons, autrement qu'en pressurant le consommateur, le "common people", comme une éponge, en faisant rendre à la propriété le maximum de revenu avec le minimum de dépense? Ainsi, plus fort qu'un gouvernement, plus puissant qu'une corporation municipale qui ne peuvent édieter

le moindre impôt sans y être autorisés légalement par une majorité représentant la volonté populaire, un magnat de Bourse quelconque, irresponsable au peuple, peut, du fond de son cabinet, par une simple crispation des doigts, étouffer une population comme le boa constricteur fait de sa proie.

Heureusement, il existe des moyens de protection contre ces criants abus. La Vigie, restée-elle seule de toute la presse de Québec pour défendre le public contre le roi Monopole, remplira jusqu'au bout ce qu'elle croit être un devoir.

Sur la ligne du G. T. R.

Il y a des filons de charbon d'une épaisseur de 50 pieds, dans la rivière Pembina, à l'ouest d'Edmonton.

Prince Rupert, le nouveau port terminus du G. T. R., est à 1600 milles plus près de Yokohama que San Francisco.

Le chemin de fer Grand Tronc a la plus longue double ligne du monde sous une direction unique. Un champ de blé de mars près de Wainwright, Alta., sur la ligne du G. T. R., a produit 52 minots par acre en 1909.

Le pont du G. T. R. sur la Rivière Pembina a 213 pieds de hauteur. La rivière en cet endroit coupe un filon de charbon de 50 pieds d'épaisseur.

En avril 1907, Wainwright avait une population de 131. Six mois après elle avait mille âmes, des rues bien tracées et de bons tritons.

Dans les forêts du Nouvel Ontario, la ligne du G. T. R. parcourt une distance de 300 milles sur une ligne d'élite. Il y a une tangente de 70 milles de long.

Une mine de plomb et de zinc vaut \$80,000,000 en minéraux sera exploitée en 1910, à 50 milles au nord de Prince Rupert, C. A.

AVIS AUX ENTREPRENEURS SOUMISSIONS POUR MACHINERIES COURROIES, ARBRES DE COUCHE, GRUES, COMPRESSEURS A AIR, ETC.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soumissionnaire dans une enveloppe portant la suscription "Soumission pour machines et outillage", "Soumission pour courroies en cuir", etc., etc., selon le cas, seront reçues au bureau de la Commission du Chemin-de fer Transcontinental à Ottawa, Ontario, jusqu'à midi du 12e jour d'avril 1910 pour:

- (1) Machines et outillage; (2) Courroies en cuir; (3) Arbres de couche, supports, charpentes en acier, etc.; (4) Outillages divers, voies de roulage et vestiaires; (5) Moteurs; (6) Fourneaux et forges; (7) Grues; (8) Compresseurs à air; (9) Installations pour fondre le fer gris et fondre le cuivre;

requis aux fins d'outiller les ateliers de locomotives et autres ateliers de la Commission du chemin de fer Transcontinental, à Springfield, à l'est de Winnipeg, Manitoba.

Les soumissions seront reçues et prises en considération pour la fourniture, en tout ou en partie, des articles ci-dessus, (et dans l'ordre de groupement indiqués) numérotés de 1 à 9 inclusivement.

On peut voir les plans et devis au bureau de l'ingénieur en chef de la Commission à Ottawa, M. Gordon Grant, et au bureau de l'ingénieur de district de la Commission à Saint-Boniface, Manitoba, M. S. R. Poulin.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies par la Commission qui peuvent être obtenues en s'adressant à l'ingénieur en chef à Ottawa, ou à l'ingénieur de district, à Saint-Boniface, Manitoba.

Chaque soumission doit être signée et scellée par toutes les parties à la soumission, et attestée par témoins, et doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartrée du Dominion du Canada payable à l'ordre de la Commission du chemin de fer Transcontinental, pour une somme égale à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission.

Toute personne dont la soumission sera acceptée devra, dans les 10 jours après son acceptation signer le contrat, et devis et autres documents qui doivent être signés, et en cas de refus ou d'impossibilité de la part de la personne dont la soumission a été acceptée, de compléter et exécuter le contrat de la Commission. Le dit chèque sera confisqué au bénéfice de la Commission comme dommages liquidés pour ce refus ou impossibilité et tous les droits de contrat acquis en vertu de l'acceptation de la soumission seront périmés.

Les chèques déposés par les personnes dont les soumissions sont acceptées seront déposés au crédit du receveur général du Canada en garantie de l'accomplissement parfait et fidèle du contrat selon sa forme et teneur.

Les chèques déposés par les personnes dont les soumissions sont rejetées, seront retournés dans les dix jours après la signature du contrat.

Toute soumission peut être rejetée, de même que l'on se réserve aussi le droit de n'en accepter aucune.

Par ordre P. E. BYAN, Secrétaire

La Commission du chemin de fer Transcontinental, Ottawa, 2 mars 1910.

Les journaux qui inséreront cette annonce sans l'ordre de la Commission n'en seront pas payés.

CHRONIQUE LOCALE

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Vents forts, pluie et neige dans les Provinces Maritimes. Une certaine perturbation s'est produite dans la Vallée de l'Ottawa.

Température, minimum et maximum.—Ottawa, 28.34; Montréal, 34.38; Québec, 22.36.

Pronostics pour demain.—Lacs et Baie Georgienne.—Forts vents de N. O. décroissant vers le soir.

Ottawa et Haut-St-Laurent.—Forts vents, bourrasques, vents d'ouest et nord-ouest, passable et plus froid, brouillards de neige.

Bas St-Laurent et Golfe.—Vents forts, bourrasques, grésil et neige, plus froid sur le soir.

Provinces Maritimes.—Vents forts, brises, vents d'ouest et N. O. Lac Supérieur.—Vents doux, beau et froid.

Manitoba.—Beau et doux. Saskatchewan et Alberta.—Beau et très doux.

Québec.—Forte tempête cette nuit.

1910, à deux heures de l'après-midi de la Compagnie à de-

Chantage éhonté

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous demander un mot de protestation contre les procédés d'un petit journal soi-disant humoristique, le Québécois, qui s'est fait moraliste à sa façon dans ces derniers temps.

Ce cynique chantage ne mérite-t-il pas lui-même d'être dénoncé?

Un qui sait.

Note de la réclamation.—Nous nous joignons volontiers à cette protestation. Pas un journal ne saurait permettre impunément qu'on déshonore de la sorte la profession.

PLUS DE PEUR QUE DE MAL

Deux braves vieillards l'échappent belle

Samedi après-midi, vers quatre heures, au coin des rues St-Jean et St-Augustin, un brave cultivateur et sa femme ont eu un accident qui, heureusement, leur a causé plus de peur que de mal.

THEATRE CANADIEN

Le triomphe de la Croix

La fameuse pièce "Le triomphe de la Croix", oeuvre de M. Julien Daoust, le populaire metteur en scène, sera jouée au Canadian cette semaine.

TABAC

Rose Quesnel

A fumer, doux et naturel

Chronique de Lévis

HONNEUR A UN AVICULTEUR

M. A. Audet de Lévis, qui était l'un des exposants à la dernière exposition de la Québec Poultry Association, a remporté 20 premiers prix sur 28 têtes exposées.

LA TRAVERSE

Environ 500 à 600 personnes se sont rendues hier après-midi à St-Joseph de Lévis pour visiter les deux bateaux de la nouvelle compagnie de la Traverse en construction chez chandiers Davie.

Les deux chaudières et les engins seront installés mercredi dans la coque de ces vaisseaux. L'ancienne compagnie de son côté a fait beaucoup d'ouvrage cette semaine.

Tombe d'un 2ème étage M. Lemolin, employé de M. A. Giguère, ferblantier et plombier, a fait une chute samedi d'un deuxième étage à Limoilou.

Le steamer Lady Grey, actuellement au port partira pour Montréal mercredi le 16. C'est dire que le fleuve est assez libre de glace.

Le Lady Grey

Le steamer Lady Grey, actuellement au port partira pour Montréal mercredi le 16. C'est dire que le fleuve est assez libre de glace.

ACCIDENT EVITE

Peu s'en est fallu hier après-midi que nous n'ayions à enregistrer un terrible accident de tramway.

Le Montcalm

Dans la matinée le brise-glace Montcalm montera au Cap-Rouge. Il n'aura pas grand ouvrage à faire et sera de retour tôt dans la journée.

Deux alarmes

Les pompiers de la station No 2 ont été mis sur l'alerte par deux signaux d'alarme dont l'un samedi après-midi et l'autre hier après-midi.

Le feu de samedi a eu lieu chez Mme Reardon, rue St-Patrice. Tout le rez-de-chaussée a été détruit par les flammes.

CHEZ LA POLICE

Les deux particuliers trouvés en état d'ébriété complète samedi soir ont été condamnés à payer \$5 et frais.

CONSEIL DE VILLE

Il y aura ce soir importante assemblée du Conseil de Ville.

CHIEN ECRASE

Le chien de M. Guay, gardien à l'Hôtel de Ville, s'est fait écraser samedi sur la rue Guenet.

AU SUPREME REPOS

C'est ce matin, à 9 h., qu'auront lieu les funérailles de M. Napoléon Gosselin, ce citoyen estimé, dont la mort a causé, on peut le dire, un chagrin général en cette ville.

TOUJOURS LA ROUGEOLE

Hier après-midi, le corbillard blanc de M. Charles Moisan, emportait une autre victime de la rougeole: l'enfant de M. Eloi Beaulieu.

QUEBEC CENTRAL

Pullman direct pour New-York Pour l'excursion de Pâques, sur New-York, le Québec-Central mettra un pullman direct entre Québec et New-York.

Prix d'excursion: Boston, \$11.05; New-York, \$13.00. Billets valides pour aller: jeudi, 24 mars, retour de New-York, jusqu'au 4 avril.

Pour pullman, on devra s'adresser au bureau en ville, 32, rue St-Louis.

VENANT D'ETRE RECU

Un immense choix de pianos automatiques de la célèbre marque Autopiano de New-York, les plus beaux instruments du genre et les meilleurs reconnus dans tout le monde entier.

Aussi un choix considérable de pianos artistiques Heintzman & Co. Un assortiment d'au-delà de 100 magnifiques pianos des meilleures marques est constamment en magasin.

Prix raisonnables et termes de paiements des plus faciles.

Lavigueur & Hutchison,

81-83-85, rue St-Jean.

CHEZ LE DEPUTE

Hier, à 1 heure, une importante délégation de tous les notaires du comté de Lévis, accompagnés de M. Arthur Carrier, registraire de Lévis, s'est rendue auprès de M. Cléophas Blouin, l'actif député du comté de Lévis, pour obtenir son appui et pour demander au gouvernement de faire la révision du cadastre du comté.

Comme toujours, M. Blouin a reçu ses visiteurs avec l'urbanité qui le caractérise, a promis un appui ferme et loyal et qu'il irait lui-même rencontrer l'hon. M. Devlin pour leur faire accorder cette faveur devenue une nécessité.

BONNE NOUVELLE

M. Jean Marie Roy, arpenteur du gouvernement, qui s'est fait geler les deux pieds dans un de ses voyages à Weymontchingue, ne sera pas obligé de subir l'amputation, si nous en jugeons par les dernières nouvelles reçues à Lévis.

PERSONNEL

Arthur Boutin, âgé de 30 ans, le St-Anselme, comté de Dorchester, et qui était à l'Hôtel-Dieu de Lévis depuis quelque temps, souffrant d'un empoisonnement du sang, est parfaitement rétabli, et a pris le train du Québec Central, à 3 heures samedi après-midi, pour retourner dans sa famille.

Oscar Létourneau, de St-Sylvestre, élève pensionnaire au collège de Lévis, et qui s'était blessé une ambe, il y a une quinzaine de jours a quitté l'Hôtel-Dieu, samedi, et a pris le convoi pour retourner dans sa famille.

Gédéon Pomerleau, de St-Bernard, et qui avait subi une légère opération chirurgicale, est parfaitement rétabli et est parti pour chez lui, samedi.

Alphonse Martin, de cette ville, qui a été victime de l'accident que l'on sait et a dû se faire amputer la jambe gauche, au-dessus du genou, est en bonne voie de rétablissement.

Joseph Guillemette, gardien les malades, à l'Hôtel-Dieu, et qui est retenu au lit depuis huit jours, par la fièvre typhoïde, ne devra pas se lever avant une quinzaine de jours. Il est cependant en bonne voie de rétablissement.

Le jeune fils de M. Ernest Pelletier, de Manitoba, âgé de 9 ans et qui était en promenade à Lévis, avec ses parents, est toujours à l'Hôtel-Dieu, souffrant d'une rougeole maligne qui lui est tombée sur les poumons.

M. Lucien, fils de M. Henri Bourassa, malade depuis un mois, est à la dernière extrémité. Il a reçu les derniers sacrements.

M. le Dr Étienne Dussault, souffrant de la fièvre typhoïde, à l'Hôtel-Dieu, a eu une rechute, mais son état n'inspire pas encore de craintes.

THE LONDON DIRECTORY Co., Ltd.

25 Abchurch Lane, L

Auditorium

Les 14 et 15 mars 1910

LE RAJAH

Opéra-bouffe en deux actes

Musique de J. Vézina

Libretto de B. Michaud

Les rôles seront tenus par les meilleurs amateurs de Québec.

75 personnages sur la scène, costumes orientaux absolument nouveaux, mise en scène et décors spécialement préparés pour "Le Rajah" (la terrasse, avec le Château), puis, au second acte, les "Marches naturelles", orchestre de 35 musiciens, tous membres de la "Symphonie".

Prix: 25c., 50c., 75c., \$1.00, \$1.50.

Sièges en vente à l'Auditorium le mercredi, 2 mars 1910, à 9 h. du matin.

LA CAISSE D'ECONOMIE

De Notre-Dame de Québec

— A ouvert —

Depuis le 1er Mars

Une Succursale

A LIMOILLOU, PRES DE L'ÉGLISE

Ce bureau sera aussi ouvert les LUNDIS et SAMEDI soirs.

De 7 à 8,30 heures

Comme dans tous ses bureaux, La Caisse d'Économie acceptera des dépôts de vingt-cinq centimes et plus.

M. Félix Gilbert sera le gérant de cette succursale.

24-1m

Avis Public

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, demande sera faite pour l'incorporation d'une Compagnie avec autorisation de fabriquer et vendre le gaz d'éclairage et le chauffage et d'installer toutes les usines et appareils nécessaires pour fabrication, mise en opération et transmission de tels produits; le bureau-chef de ladite compagnie devant être en la cité de Québec et les opérations et affaires de ladite compagnie devant être en la cité de Québec et dans les municipalités environnantes; sans qu'il soit nécessaire pour la compagnie d'obtenir la permission des dites Cité et municipalités pour l'accomplissement desdites opérations dans les limites de telles Cité et municipalités.

Québec, 7 mars 1910.

GIBSONE & DOBELL

Procureurs pour les Pétitionnaires

9-m-1 mois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour l'incorporation d'une compagnie avec son principal bureau à Québec et autorisée à faire le commerce d'électricité, de gaz, d'éclairage, de chauffage, de pénétrer dans la cité de Québec et d'y faire les travaux nécessaires à son installation et à ses opérations; de construire les lignes de transmission nécessaires à travers les diverses municipalités qu'il faudra traverser, sans avoir à demander la permission de telles municipalités, et pour autres fins.

L. A. CANNON,

Procureur requérant.

Québec, 26 fév. 1910.—1 m.

Joseph Turcotte. Ocar Delisle

M. P. L. L. B. L. L. B.

Turcotte & Delisle

AVOCATS

Edifice de la Banque Nationale

284, rue Saint-Joseph, QUEBEC.

Bureau du jour et du soir.

Téléphone 231.

LONDON DIRECTORY

(ANNUAIRE)

MET les négociants du monde entier en communication directe avec les

Manufacturiers et marchands anglais

en tous genres de Commerce. Outre que c'est un guide commercial complet pour Londres et ses faubourgs, l'Annuaire contient des listes de

Marchands exportateurs,

indiquant les marchandises qu'ils exportent et les marchés coloniaux ou étrangers qu'ils desservent; les

Lignes de paquebots

classées par ports de destination, et les dates approximatives de partance; ainsi que des notices de

Commerce de province

donnant l'adresse des principales manufactures et maisons de commerce, dans les principales villes de province et les centres industriels du Royaume-Uni.

Un exemplaire de l'édition courante sera expédiée, franc de port, sur réception d'un mandat-poste de 20 shillings.

Les marchands en quête d'agences peuvent y faire inscrire leurs cartes de commerce moyennant £1, ou des réclames plus étendues à partir de £3.

—000—

THE LONDON DIRECTORY Co., Ltd.

25 Abchurch Lane, L

Auditorium

Les 14 et 15 mars 1910

LE RAJAH

Opéra-bouffe en deux actes

Musique de J. Vézina

Libretto de B. Michaud

Les rôles seront tenus par les meilleurs amateurs de Québec.

75 personnages sur la scène, costumes orientaux absolument nouveaux, mise en scène et décors spécialement préparés pour "Le Rajah" (la terrasse, avec le Château), puis, au second acte, les "Marches naturelles", orchestre de 35 musiciens, tous membres de la "Symphonie".

Prix: 25c., 50c., 75c., \$1.00, \$1.50.

Sièges en vente à l'Auditorium le mercredi, 2 mars 1910, à 9 h. du matin.

LA CAISSE D'ECONOMIE

De Notre-Dame de Québec

— A ouvert —

Depuis le 1er Mars

Une Succursale

A LIMOILLOU, PRES DE L'ÉGLISE

Ce bureau sera aussi ouvert les LUNDIS et SAMEDI soirs.

De 7 à 8,30 heures

Comme dans tous ses bureaux, La Caisse d'Économie acceptera des dépôts de vingt-cinq centimes et plus.

M. Félix Gilbert sera le gérant de cette succursale.

24-1m

Résidence: 5 Collins Tel. 1061

LIONEL CANNON

NOTAIRE

Bloc Banque d'Hochelaga

136, rue St-Pierre, - QUEBEC

LOTS A BATIR

MAISONS A VENDRE

ARGENT A PRETER

ALEX. HARDY,

Courtier d'Immobilier

Edifice Banque Hochelaga - QUEBEC.

PHONE 934.

JEAN DROLET

BOUCHER DE LARD

ET DE BŒUF...

No. 41, Marche Champlain

QUEBEC.

Lard frais et salé,

Bœuf frais et salé,

Jambon, Saucisson, Graisse,

Beurre, Œufs,

Viandes hachées, etc.

Décorez vous-même vos fenêtres avec la

Vitrophanie

LA DERNIERE NOUVEAUTE

Facile à appliquer,

Très économique,

Donne l'apparence des verrières artistiques aux vitres ordinaires

DEPOSITAIRES GENERAUX

Marier & Tremblay

LIMITEE

Coin des rues Desfosses et du Pont

QUEBEC

Téléphones 2162, 2163

fon dée en 1876

Téléphone 222

CHARLES VEZINA

Entrepreneur

Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur

Posage d'appareils de chauffage à air chaud, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Four-

niture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorés.

PRIX TRES MODERES

17-1 DU PONT, QUEBEC, ATELIER, 124 DU ROI

EUGENE LECLERC

AGENT GENERAL D'ASSURANCE

88, rue ST-PIERRE, QUEBEC.

(NORWICH UNION BUILDING.) TELEPHONE, BUREAU: 1254.

NORWICH UNION INSURANCE SOCIETY Ltd.

DE NORWICH ANGLETERRE

QUEBEC FIRE INSURANCE COY.

NEW-YORK PLATE GLASS Ins. Coy.

DIAMANTS, -:- BIJOUTERIES

— LE PLUS —

Grand Magasin de Bijouteries de Québec

ASSORTIMENT le plus complet et le plus varié de bijoux de toutes sortes et de tous prix.

Bagues de 50c à \$500.00, Montres de 95c à \$300.00, Epingles de Cravates de 5c à \$200.00.

Superbe collection de diamants de premier choix à des prix défiant toute concurrence.

Grande variété de cadeaux, coutellerie, argenterie, pendules, statuettes, etc., etc.

ARTHUR PAQUET

Manufacturier de Bijouteries

65-67 RUE ST-JOSEPH

QUEBEC

Tel. 2537

DEPECHESTRANGERES

(Service spécial de la Vigie)

Après le désastre Soixante-dix-huit cadavres retirés

Seattle, Wash., 13.—70 cadavres identifiés et 8 non identifiés des malheureuses victimes ensevelies par l'avalanche de ces jours derniers ont été retirés tard cet après-midi. Les cadavres de 6 employés des chars et de 11 passagers sont encore sous les ruines.

Nouvelle explosion de grisou 10 à 17 victimes

New-York, 13.—Une explosion de grisou à la houillère No 5 de la mine de charbon Lehigh & Wilkesbarre à South Wilkesbarre s'est produite à 9 h. ce soir, ensevelissant de 10 à 17 hommes. S'ils n'ont pas été tués par l'explosion, ils n'ont que fort peu de chance d'échapper, vu le terrible incendie qui a suivi l'explosion.

Lord Grey et le Président Taft Rencontre importante

Albany, N. Y., 13.—Le président des Etats-Unis et le gouverneur général du Canada se rencontreront pour la première fois à Albany, samedi prochain au soir. Cette rencontre promet d'être la plus intéressante du genre qui soit jamais survenue depuis la rencontre sur les limites Mexico-Américaines du président Taft des Etats-Unis et l'ancien gouverneur du Mexique. Ce sera la première fois de mémoire d'homme que le gouverneur général du Canada a une entrevue avec le président américain. Elle revêtira un caractère de grande importance internationale.

Conquête Mandchou-Coréenne Par l'immigration

New-York, 13.—Le grand rêve des Japonais est la conquête de l'Asie par l'émigration. Le plan du Japon est l'immigration intensive du continent coréen et mandchourien. Le but final qu'il se propose en agissant ainsi est un grand développement de puissance sur le continent. Avec une population de 300,000,000 de sujets dans cette partie de l'Asie, le comte Komoura nourrit l'espoir d'en faire un débouché au trop plein de la population de son pays.

DEPECHESCANADIENNES

(Service spécial de la Vigie)

La prétendue crise d'Alberta Rutherford reste au pouvoir

Edmonton, 13.—Après tout le tapage des députés révoltés contre le gouvernement Rutherford à propos d'Alberta and Great Waterways Railway, il se trouve que M. Rutherford, loin de résigner, comme on l'avait proclamé au loin, est resté à son siège avec ses collègues. Le procureur-général Cross, l'hon. Duncan Ross, ministre de l'Agriculture, et l'hon. P. E. Lessard, l'hon. W. J. Buchanan étant le seul ministre démissionnaire. Les mutins espèrent encore, cependant, gagner les trois voix nécessaires pour renverser l'administration. La semaine pro-

met d'être orageuse. Une motion de M. Smith demandant une commission d'enquête sur l'affaire du chemin de fer fera l'objet de vives discussions. La Chambre siégera de nouveau demain après-midi, à 4 h.

Le Merger de Québec

Constitution du bureau de direction

Montréal, 12.—L'organisation de la Québec Railway, Light, Heat and Power Co, qui est le Merger de Québec et du district, a été complétée, à une réunion tenue aujourd'hui. Le bureau de direction est le suivant: Président, M. Rodolphe Forget, M.P.P., Montréal; vice-président, M. Lorne C. Webster, Québec; président de l'exécution, M. Neuville Belleau, Québec; hon. Robert Mackay, hon. J. P. B. Casgrain, Montréal; hon. E. B. Garneau, hon. C. E. Dubord et hon. J. P. Pelletier, Québec; M. J. N. Green-shields, Paul Galibert, W. McConnell, A. H. Sims, S. H. Ewing et N. G. Ross, Montréal; W. A. Marsh, Québec.

Le stock a monté à 37. Il sera inscrit au Stock Exchange ici mercredi.

Bizarre suicide Une lettre du suicidé

Ottawa, 13.—William Urquhart, célibataire de 33 ans s'est suicidé avec un revolver à Ottawa samedi après-midi. Il laissait cette note: "Au Coroner: C'est un cas de suicide. En considération de cette note et pour ne causer aucun tracas à ma famille, j'espère qu'aucune enquête ne sera faite. Je demande aussi que les journaux consacrent le moins d'espace possible à mon affaire."

Le suicidé a été en mauvais état de santé pendant assez longtemps. Aucune enquête ne sera tenue. Le corps sera transporté à Hawkesbury pour sa sépulture.

Dernières nouvelles de Montréal

CLOTURE DU TERME CRIMINEL

MORT D'UN ANCIEN JOURNALISTE

LA CHASSE AUX ITALIENS

(De notre correspondant régulier)

Montréal, 13.—Les Assises Criminelles de Montréal s'achèvent sans avoir produit de sensation. Dans les deux causes les plus importantes, les deux accusés de meurtre ont été trouvés irresponsables et il ne reste plus qu'une cause d'infanticide.

M. Adolphe Oumet, avocat de Montréal, autrefois journaliste directeur du Franc Parleur, qui fut en 1887 candidat conservateur, ministre contre l'hon. Aldéric Oumet, est mort ce soir.

Sur instructions spéciales du procureur-général le chef de la sûreté provinciale K. P. McCaskill et ses agents se sont mis à l'oeuvre pour le désarmement des Italiens. Aidés de six détectives de Montréal, les limiers provinciaux ont opéré à la fois par toute la ville, dès hier. A leur première tournée, ils ont arrêté quatorze individus et confisqué des stylets, des couteaux et des revolvers. Demain matin les prévenus comparaitront devant le recorder. M. McCaskill continuera pendant quelque temps ses investigations. Dans la colonie italienne du district de Montréal cette rumeur est devenue obligatoire à la suite de la série de drames dont les Italiens ont fait les frais.

Fausseur arrêté Une fraude de \$980

London, Ont., 12.—D. W. Robson, de la compagnie Oxford, a été arrêté pour fraude. Plusieurs fermiers qu'il avait payés avec son chèque ont été fort surpris de constater qu'il n'avait aucun fonds pour répondre. Le montant de ces fraudes s'élève à \$980. On dit qu'il y a longtemps que Robson faisait ce jeu.

UNE BELLE PAGE D'HISTOIRE

Samedi après-midi, le Cercle des Femmes canadiennes se réunissait en grand nombre au Château Frontenac pour recevoir l'honorable R. Lemieux, l'orateur de la circonstance.

Celui-ci a été présenté par Mme Benyon, la distinguée présidente, à l'élegant auditoire, où se mélaient quelques habits noirs, invités privilégiés.

Le ministre des Postes, après avoir prédisposé en sa faveur nos soeurs séparées en leur adressant la parole dans leur langue, qu'il parle du reste si bien, est bientôt entré dans le vif de son sujet.

Ce fut une belle page d'histoire, traitée de main de maître. C'était peut-être un ingénieux artifice oratoire que de commencer par évoquer les rudes souvenirs du régime féodal tel qu'il existait en Europe, même sous les formes radoucies qu'il avait prises sous Louis XIV; sans doute pour mieux faire ressortir ce fait historique, que la féodalité de la Nouvelle France a été "un régime de douceur et de justice", et plutôt un instrument de colonisation pratique qu'un reste de despotisme.

On peut voir du reste par l'énumération suivante des exactions qui formaient le droit des seigneurs en France encore au 17e siècle, que la noblesse française du Canada avait perdu, en traversant l'Atlantique, presque tous ses traditionnels privilèges.

Sous le régime seigneurial canadien on ne trouvait presque aucune des exactions imaginées par la rapacité des seigneurs en France, sous le nom de banalités et de droits innombrables. En effet, les personnes, les terres, les productions de la terre et de l'industrie, l'administration de la justice, tout servait d'assiette à une taxe au profit du seigneur. Nous allons énumérer quelques-uns de ces droits:

Le service militaire était imposé à tout bourgeois sous le nom de *sega*, d'où on de *chevauchée*. Le noble seul combattait à cheval. Les agriculteurs et laborieux étaient soumis aux *corvées*, dont le nombre fut réduit à douze par an.

A Noël, le serf tenant feu et lieu apportait au seigneur la *poule de coucou*.

Le *chevage* était une sorte de capitation dont les redevables payaient, par exemple, quatre deniers par an.

Le serf avait l'obligation de nourrir, loger et soigner les chiens du seigneur. Un droit analogue existait pour les chevaux; cela s'appelait *chevallage*.

Le droit de *sommage* consistait à faire porter la somme des sacs par les animaux de trait.

L'*arban* était une corvée imposée au profit du seigneur sur les boeufs et la charrette de ses hommes.

Le *friscage*: lorsque les officiers royaux étaient en mission, ils avaient droit à un jeune porc.

Le *carnage*: quand un boeuf ou un agneau était tué, le carnage était dû au seigneur sur le territoire duquel l'animal avait été abattu. Chevrotage et moutonnage sont des droits analogues.

L'*hospitalité*: le seigneur en voyage pouvait passer quelque temps avec sa suite dans un endroit déterminé.

La *prise* permettait au seigneur de prélever les vivres dont il avait besoin.

L'usage d'un lieu était imposé. Il y eut, par exemple, le *moulin banal*, le *pressoir banal*, la *forge banale*.

Le *banvin* permettait au seigneur, pendant les six semaines qui suivaient la vendange, de vendre son vin avant tous les autres.

L'*affouage* était l'usage d'une forêt; il fallait payer pour y prendre le bois de chauffage.

Le *droit de pacage* et le droit de pâturage étaient des droits analogues.

Les redevances en fruits variaient à l'infini. On distinguait le *terrage* ou *champart*, désigné souvent par la qualité à payer.

Le *carpot*: redevance perçue en Bourbonnais sur la vendange.

L'*avengage*: celle perçue sur le blé.

Le *fourrage* était levé annuellement sur chaque feu et payable en volailles et en grains. Les habitants devaient réparer les haies du seigneur et lui laisser sur leurs terres un emplacement pour y établir un étang, un moulin, une maison, etc., etc. Le trésor trouvé appartenait pour moitié au seigneur. C'était le *droit de régale*.

Non seulement les denrées étaient frappées lors de leur récolte, mais elles étaient encore at-

teintes au moment où elles entraient dans le commerce, e.g. le débit de vin donnait droit au *forage*; la vente hors de la seigneurie était soumise au *roage*.

La récolte était frappée du droit de *basinage* quand le seigneur prélevait un plein bassin de grains.

Venaient ensuite les droits de *passage*, *hollage*, *estallage*, *fenestrage*, selon que le vendeur voulait placer sa marchandise à tel ou tel endroit.

Le *putrecaticum* était un droit imposé aux serfs, quand leurs animaux passaient sur les terres du seigneur.

L'*oubliage* (oblivio): le manque d'acquiescer les droits féodaux donnait lieu à de fortes amendes.

Certaines coutumes posaient en principe que les vassaux étaient *aillables ad voluntatem Domini*.

De toutes ces exactions féodales, le *canadien canadien* était exempt, à l'exception des *cens* et *rentes*, des *lods* et *ventes*, du *droit de retrait*, de l'*obligation de faire moudre son grain au moulin du seigneur*, et de *certaines corvées* et *redevances* à la vérité peu onéreuses et tombées pour la plupart en désuétude dès avant la conquête.

Donnons de chacun de ces droits une très courte description. Les *cens* et *rentes*, bien que payés toujours en même temps, étaient à l'origine deux obligations différentes. Au Canada le taux du cens n'était pas laissé à la discrétion du seigneur; celui-ci était obligé de *conceder la terre*, et *cela au taux coutumier du voisinage*. Le taux ordinaire semble avoir été *d'un sol pour chaque arpent de front*. Dans plusieurs endroits cependant le cens était un peu plus élevé.

Les *rentes* étaient payables soit en nature soit en argent, soit en nature et en argent, suivant le titre u censitaire. On stipulait par exemple, pour chaque arpent en superficie, "vingt sols ou un chapon gras", "vingt sols ou un demi-minot de grain". Si le montant de la rente n'était pas fixé, au moment de la concession, le *coutume du voisinage* faisait loi. Le seigneur décidait dans tous les cas si le paiement aurait lieu *en nature* ou *en numéraire*.

Les cens et rentes étaient payables chaque année à la *Saint-Michel*. Le 11 novembre et dès avant cette date on annonçait à la porte de l'église, à l'issue de la grand-messe, que les cens et rentes étaient payables au seigneur, ainsi que la dime au curé.

Dès que les chemins d'hiver étaient établis, le manoir et le presbytère présentaient des scènes d'une amusante activité, par suite du grand concours des habitants. Chacun arrivait portant dans sa carriole des *chapons vivants*, du *grain*, ou *autres produits de sa terre*. C'était un jour de fête: on consommait beaucoup de tabac, et les commérages, on peut le penser, allaient bon train.

De toute cette longue liste de privilèges on ne retrouve peut-être qu'un seul au Canada, le "moulin banal" et quelques menus droits, corvées pêche, chasse, etc., qui tombèrent bientôt en désuétude, moins toutefois la formalité de "l'acte de foi et hommage" qui persista jusqu'en 1854.

Citons encore ce charmant tableau où les derniers seigneurs canadiens font si belle figure dans le cadre pittoresque des derniers manoirs, dont il ne reste plus que quelques vestiges dans notre province. C'est par là que M. Lemieux termina l'une des plus intéressantes causeries:

L'institution seigneuriale fut abolie par le Parlement en 1857, mais elle a laissé sur le Canada tout entier une trace ineffaçable. Cela tient sans doute, jusqu'à un certain point, au grand nombre d'hommes et de femmes remarquables que l'on compte parmi la noblesse canadienne-française. La terre, Perreault de Linère, Duchesnay, Taché de la Gorgendière, d'Estimauville, de Lanaudière, et j'en passe beaucoup, voilà autant de noms qui apparaissent à chaque page de nos annales locales. Les hommes qui les portaient méritent l'attention de la grande histoire. A un moindre degré cependant que d'*Uxville*, le plus célèbre marin de son siècle, et ses frères, DeLéry, général dans l'armée impériale française, et son ancêtre, ingénieur en chef de France, le héros de la *Mo-nongahela*, de Beaujeu; le vainqueur de Châteauguay, de Salaberry, descendant de toute une lignée d'hommes supérieurs; Aubert de Gaspé, l'écrivain charmant, peintre inimitable des moeurs canadiennes; Joly de Lot-binière, ce grand et intègre citoyen dont nous déplorons récemment la perte, étaient tous des seigneurs canadiens. Est-il nécessaire de mentionner cette autre famille à laquelle nous devons tant d'illustres hommes d'Etat, de magistrats intègres et éminents, et

enfin un prince de l'Eglise? Vous avez tous prononcé avant moi le nom de Taschereau. Tous ces noms sont autant de rayons dans l'auro-réole nationale qui semble briller d'un plus vif éclat au-dessus du promontoire du vieux Québec. N'est-ce pas en effet aussi à Québec que les dames de la noblesse surent capter le respect et l'admiration de ceux que le sort de la guerre avait fait les maîtres du Canada? George III disait un jour que si les dames du Canada ressemblaient, par la beauté, la vertu et la distinction, à Madame de Léry, il avait en vérité fait une précieuse conquête. Et il est historiquement avéré que les dames canadiennes s'employaient avec tact et esprit à rendre moins pénible le sort du peuple à cette époque difficile....

Quant au domaine et au manoir, qui étaient en quelque sorte les signes sensibles de l'ancien régime, ils disparaissent rapidement, et c'est à peine si de loin en loin on en trouve qui ont échappé à la ruine et à la démolition. Après l'église paroissiale, le manoir était ce qui donnait son caractère le plus distinctif au paysage canadien. Sans lui, il manque au tableau un point de liaison dont tout le monde peut se rendre compte et qu'un artiste saura définir. Pour satisfaire et reposer les yeux comme l'esprit, il faut des points de repère: le présent a besoin qu'on lui rappelle le passé. De là, le charme des paysages de la vieille Europe. Voilà ce qui attire à Québec et dans quelques-unes de nos campagnes, un grand nombre d'étrangers: c'est ce qui fait que les tableaux de tel de nos artistes sont tant appréciés à New-York et à Boston.

Qu'il est agréable, après avoir longtemps cheminé sur une route poussiéreuse, par un soleil ardent, d'entrer tout à coup sous l'ombre des ormes séculaires qui indiquent les abords du domaine seigneurial. Cette avenue qui n'est, la plupart du temps, que la continuation du *chemin du roi*, n'en a pas moins grand air. Elle nous conduit jusqu'à une porte à claire-voie pratiquée dans une haie vive haute et négligée. Nous la franchissons, l'avenue se prolonge encore entre champs cultivés ou vergers, et nous arrivons à la cour du manoir, entourée d'un mur bas et tout dallée de pierres. En face de l'entrée principale de la maison se dresse le *mai*. Le manoir seigneurial est ordinairement construit en pierres; c'est un édifice long, bas, solide, flanqué parfois d'un petit donjon au sommet duquel on pouvait placer un canon de faible calibre. Au rez-de-chaussée de ce donjon se trouvait une salle où le seigneur recevait ses censitaires. Les autres pièces de la maison, toutes enfilade, étaient réservées à la famille. Elles sont bien nues aujourd'hui et ne nous paraissent pas très vastes, mais les collectionneurs savent que le mobilier n'était riche et élégant, que de bonnes peintures, ordinairement les portraits de famille, en ornaient les murs; que l'argenterie était souvent vraiment très riche et belle. Ces objets sont aujourd'hui dispersés. On les retrouve le plus souvent, malheureusement, de l'autre côté de la frontière, et cela est vrai, non seulement pour la province de Québec, mais aussi pour les provinces maritimes, où l'Angleterre et l'Ecosse, de même que l'ancienne France, ont payé ce tribut. Lors du décès du seigneur ou de quelque membre de la famille, on les inhumait dans l'église; c'était un droit aussi incontesté que celui du *banc seigneurial*, mais que l'on éprouvait sans doute moins de hâte à exercer. Parfois cependant, le seigneur construisait non loin de son manoir une *chapelle* particulière où on célébrait quelquefois la messe; on y trouve souvent alors les tombes familiales et parfois aussi le naïves légendes qui cadrent bien avec les lieux.

Retournons au chemin du domaine, et suivons-le pendant quelque temps encore; nous arriverons bientôt à la route qui conduit au moulin banal. Cette route n'est plus guère fréquentée, c'est à peine si la jante des roues trace deux petits sillons dans le gazon qui la tapisse. Ombreuse et pittoresque, elle suit en serpentant les méandres d'une petite rivière jusqu'à l'endroit où l'eau se précipite en cascade par-dessus un barrage dégradé. La grande roue est la immobile et toute couverte de mousse sous le demantelé et en ruines. Que les choses du passé ont parfois un sens profond! Pénétrons avec respect dans l'enceinte de ce vieux moulin, découvrons-nous en franchissant la pierre de son seuil usée par le temps. Ici sont les souvenirs les plus touchants de la patrie, puisqu'on y trouve la trace de l'humble et noble labeur de nos pères.

Les remerciements d'usage ont été offerts au conférencier par Mme F. G. Scott en anglais, et Mme Georges Tessier en français.

Téléphone 1917
PICARD & BUREAU
INGENIEURS MECANICIENS.
Bureau privé: 332, Rue St-Valier.
Usine: 5, "Laliberté"
QUEBEC.
Pompe à vapeur, "aliment", "réservoir", "incendie", "air", "air chaud", "circuler", "liqueurs", "hydraulique".
Elévateur Hydraulique et à pouvoir.
Escaliers et Echelles de Sauvetage.
Réparations d'automobiles exécutées avec soin.
Toutes machines pour manufactures, réparées ou améliorées suivant les règles de l'art.

Archer & Co.
MARCHAND DE
BOIS et CHARBON
138-140, rue St-André
Téléphone 646

GURNEY, MASSEY Cie Ltee
MANUFACTURIERS
de
Fournaises et Poeles
387, RUE ST-PAUL
Montréal

LES GRANDS MAGASINS DE QUEBEC-CENTRE
Nous avons sans compter le plus grand choix d'étoffes à Robes à Québec.
Faguy Lépinay Frère
Voyez nos tapis, prélatés, rideaux et autres garnitures de maison pour le printemps.
254-264 St-JEAN

COSTUMES DE DAMES POUR LE PRINTEMPS
Nous avons reçu les plus hautes nouveautés en fait de costumes — tailleur. Notre acheteur a su se procurer les plus gentils modèles des grands Artistes de New York. Ces costumes sont confectionnés avec les tissus les plus en vogue pour le printemps. Les teintes ayant été bien choisies pour un cachet tout particulier. Les prix varient depuis \$10.00 à \$50.00. Voyez-les dès maintenant et faites votre choix pour Pâques.

HABILLEMENTS POUR HOMMES
Ce n'est pas l'habit qui fait le moine, non, mais un homme dans un complet mal ajusté perd toute son élégance et se sent mal à l'aise. Pour éviter ces désagréments, il suffit de venir acheter un complet à nos Grands Magasins. La coupe, l'élégance et le parfait fini de nos complets sont une garantie de satisfaction.
Habillements pour hommes, en tweed de fantaisie, nuances nouvelles, prix depuis \$5.75 à \$25.00
Pantalons pour hommes depuis 99c à \$8.00
Pardessus en Worsted gris perle et gris foncé, la nouvelle coupe du printemps \$15.00 et \$18.00
Pardessus noir en vérona, prix \$7.50, \$10.50, \$15.00, \$18.00, \$20.00, et \$25.00
Pardessus pour Garçons, en tweed de fantaisie, âges 9 à 16 ans \$3.75 à \$9.00
Reefers pour enfants, en serge flanelle Bl. marlin \$2.85 à \$4.50

Chapeaux pour Hommes
Chapeaux, les meilleures marques Anglaises, en feutre dur noir. Prix... \$1.50 à \$3.00
Calottes pour Garçons
Calottes en tweed fantaisie, style "Varsity" et "Golf"
Prix... 35c
Notre prix... 19c

FAGUY, LEPINAY & FRERE
[254-264 RUE ST-JEAN]